



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre le treize mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le huit mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni au lieu habituel en séance publique sous la présidence de Monsieur Sylvain SCHERER, Maire.

Présents : M. SCHERER Sylvain, Mme Jocelyne PHILLODEAU, M. CHAIGNEAU Jacques, Mme BOUSSEAU Marie-Line, M. PEZET Thierry, Mme SERENNE Valérie, M. SCHERER Alban, Mme DOUSSET Noëlle, M. MORANTIN Michel, Mme LERAULT Marylène, Mme LEFEVRE Yolande, M GUIBOUIN Thierry, Mme QUELLEUX Anne-Françoise, M. DOUSSET Guillaume, Mme De FOUCHER de CAREIL Bérengère, M. DOUSSET David, Mme MAY Morgan, M. FOUCHER Alexis, M. AVRIL Fabrice.

Etaient absents : M. L'HERMITE Denis. Mme MORVAN Isabelle.

A été désignée secrétaire de séance : Mme DOUSSET Noëlle

ORDRE DU JOUR :

- Aménagement d'un Chaussidou Grand Patureau/Bourg de Frossay: vote de principe
- Aménagement d'un terrain synthétique rue du Jaunais: vote de principe
- Admission en non-valeur et créances éteintes
- Délibération pour l'adhésion de la collectivité au service confection de la paie du centre de gestion Loire Atlantique

TRAITEMENT DE L'ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte-rendu de la séance du 11 mars 2024

Intervention de Mme Marie-Christine CURAUDEAU et M. Thierry DEVILLE, conseillers départementaux de Loire-Atlantique

I PROJETS

1) MISE EN PLACE D'UN CHAUSSIDOU DU GRAND PATUREAU AU BOURG DE FROSSAY : VOTE DE PRINCIPE

Monsieur le Maire explique que certains administrés riverains ont fait la demande à la mairie de la mise en place d'un aménagement dans un objectif de sécurisation de la circulation des cycles sur la voie depuis Le Grand Patureau jusqu'au bourg de Frossay.

Pour répondre à cette demande, il pourrait être envisagé de restructurer le profil en travers de la voie sur un linéaire d'environ 1,2 km au profit d'une voie centrale banalisée également appelée « chaussidou ». C'est un aménagement qui permet de matérialiser un espace pour les cyclistes sur des routes trop étroites pour accueillir des aménagements cyclables classiques. Le chaussidou partage la chaussée en 3 voies : une voie centrale pour la circulation à double sens des véhicules motorisés et 2 bandes cyclables latérales pour la circulation des vélos. L'objectif de ce dispositif est de sécuriser les trajets des cyclistes, d'apaiser la circulation et favoriser le partage de la route.

Le coût du projet est estimé à un montant entre 15000€ et 20000€.

Mme Morgan MAY dit qu'elle croise souvent des jeunes en vélo qui vont à l'école. Il y a un besoin de sécuriser certainement.

Mme Jocelyne PHILLODEAU ajoute que le Grand Patureau est un quartier avec beaucoup de familles, l'aménagement du chaussidou serait justifié.

M. David DOUSSET se pose la question de savoir si on doit mettre de l'argent pour réaliser cet aménagement alors que d'autres voies mériteraient des travaux de réfection.

M. Guillaume DOUSSET dit qu'il faudrait aussi broyer en ce moment sur beaucoup de routes pour améliorer la visibilité des conducteurs.

Le Maire répond que les voies sont entretenues régulièrement en tournant de secteur en secteur chaque année.

Concernant l'aménagement du chaussidou du Grand Patureau au bourg, il est demandé aux conseillers de se prononcer sur la réalisation d'une étude de faisabilité qui répondra aux questions suivantes : est-ce que la route peut supporter la peinture ? estimation plus précise du coût de l'aménagement ? est-ce que cet aménagement est pertinent au niveau de la sécurité des cyclistes ?

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés de :

SE PRONONCER en faveur de la réalisation d'une étude de faisabilité d'un chaussidou du Grand Patureau au bourg de Frossay.

2) AMENAGEMENT D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE RUE DU JAUNAI : VOTE DE PRINCIPE

Monsieur le Maire rapporte qu'à plusieurs reprises, le club de football USVF VITAL a remonté le fait que les aires de jeu en gazon naturel ne répondent pas complètement, d'un point de vue qualitatif, à la demande du club pour différentes raisons :

- L'indisponibilité des terrains naturels à l'occasion d'épisodes de pluie les rendant impraticables
- Une demande forte des équipes

L'intérêt de la requalification de l'un des terrains engazonnés actuellement en terrain synthétique permettrait de mieux répondre aux demandes des pratiquants. A ce jour, beaucoup de communes se sont dotés de ces équipements ce qui permet d'avoir un recul sur leur intérêt. Ce type de surface permet une utilisation quatre fois supérieure au gazon naturel, par tous types de temps, tout en engendrant des coûts d'entretien moindres même s'il reste des coûts certains.

Les avantages et les inconvénients des deux types de terrains peuvent être analysés :

Terrain en gazon naturel

Avantages

- Coûts d'investissements moindres,
- Esthétique de la pelouse (si entretenue de manière intensive)
- Une surface de jeux davantage appréciée par certains joueurs,

Inconvénients

- Coût d'entretien conséquent (2 tontes par semaine et autre entretien)
- Utilisation moindre du terrain entre octobre et avril, et de manière générale temps de jeu limité toute l'année lorsque la météo n'est pas clémente,
- Grande consommation d'eau pour l'arrosage,

- Fin des produits phytosanitaires pour les aires de grands jeux en 2025 : coût de l'entretien et des remises en état multiplié.

Terrain en gazon synthétique

Avantages

- Régularité de l'esthétique, image d'une pelouse bien entretenue,
- Utilisation quasiment illimitée (sauf en période de gel),
- Coût d'entretien plus faible, pas de tonte
- Attractivité pour notre commune, car permet d'augmenter les temps de jeux ce qui signifie permettre à bien plus d'équipes d'évoluer sur la commune (ententes jeunes, équipes féminines, vétérans, etc.),
- Pas de consommation d'eau pour l'arrosage,

Inconvénients

- Coûts d'investissements supérieurs (environ 800 000€ TTC),
- Usure des fibres plastiques et question du recyclage du revêtement en fin de vie
- Le type de matériau de remplissage pose question:
deux options possibles : remplissage en granulés synthétiques ou remplissage naturel (remplissage en granulats naturels type liège, noyaux d'olives ou fibre de coco, ou mélange de ces trois composants, ou autre). Or la fuite de granulats synthétiques est de nature à polluer les milieux.

Des recherches de subventions peuvent venir atténuer le coût de l'investissement des travaux du terrain synthétique (Etat, Région, Agence Nationale du Sport, Département et Fédération de football par le biais du fond d'aide au football amateur).

De la même façon, le Maire précise qu'il s'agit là de s'interroger sur le principe de continuer à travailler ou pas sur l'aménagement d'un terrain synthétique à Frossay.

M. Guillaume DOUSSET demande pourquoi maintenant alors que les adjoints et le Maire étaient plutôt contre jusqu'à présent ?

M. Sylvain SCHERER répond que plusieurs raisons l'ont poussé à se ré-interroger : la mairie a reçu une déclaration du club de foot faite à la presse et parlant de la « la fin du football pour tous » ; les finances de la Commune vont bien contrairement à ce qu'il en était à sa prise de fonction en 2014 ; le dérèglement climatique pose question quant aux terrains de sport naturels car la pelouse doit idéalement être arrosée l'été, or le manque d'eau ne le permet pas autant que nécessaire ; et elle est gorgée d'eau au cours de nos nombreuses périodes de pluie en automne/hiver.

Mme Jocelyne PHILLODEAU dit que si le terrain doit se faire, ce sera à Frossay car la ville de St Viaud a bien précisé qu'elle ne pouvait pas financièrement entreprendre ce projet.

Mme Marylène LERAULT demande s'il y a beaucoup de joueurs de foot frossetains ? et quelle est l'attractivité du club ?

Mme Morgan MAY demande si malgré tout, la ville de St Viaud ne peut pas participer à l'investissement. Mme Jocelyne PHILLODEAU répond qu'il lui semble que non.

M. Guillaume DOUSSET dit qu'il y a 238 joueurs dans le club actuellement comprenant 170 jeunes joueurs dont une centaine de Frossay. Il a l'occasion de se promener dans d'autres communes et de constater que plus de 90% des matchs se font désormais sur terrain synthétique (sauf 4 communes alentours : La Bernerie, St Mars du Coutais, St Lumine de Coutais, St Viaud).

M. David DOUSSET dit que pour le club, c'est une bonne nouvelle, mais qu'il faudrait avoir une vision plus globale de notre pôle sportif.

M. Guillaume DOUSSET ajoute qu'effectivement il faudrait réfléchir à une ré-organisation du complexe au regard de plusieurs points : la sécurité du site quand des véhicules sont amenés à pénétrer dans l'enceinte ; l'amélioration des équipements au regard des besoins des associations ; la redéfinition de l'entrée « stade BROSSEAU » ; les tribunes...

Mme Yolande LEFEVRE reproche le manque de communication sur le sujet. Elle a appris par la presse que la commune allait dans le sens d'un aménagement du terrain synthétique.

M. Alban SCHERER dit que c'est un groupe de travail qui a été créé et que les discussions sont en cours.

M. David DOUSSET demande qu'on étudie la faisabilité de l'aménagement du terrain synthétique et que le conseil municipal soit sollicité dans un second temps sur le lancement du projet.

M. Sylvain SCHERER propose de passer au vote et demande au conseil municipal de se prononcer sur le lancement de l'étude de l'aménagement d'un terrain synthétique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés de :

- **SE PRONONCER** en faveur de la réalisation d'une étude de faisabilité relative à l'aménagement d'un terrain synthétique rue du Jaunais.

II FINANCES

3) ADMISSIONS EN NON VALEUR

Monsieur Jacques CHAIGNEAU informe que le Service de Gestion Comptable de Pornic (SGC) ne peut pas à ce jour, recouvrer un certain nombre de titres de recettes. Il propose donc d'accepter ces demandes d'admissions en non-valeur et créances éteintes pour les montants suivants imputables au budget principal de la Commune :

Article 6541 « Créances admises en non-valeur » :	185.57 €	(deux personnes redevables au niveau du restaurant scolaire)
Article 6542 « Créances éteintes » :	0.00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés d' :

- **ADMETTRE** les créances ci-dessus en non-valeur.

III RESSOURCES HUMAINES

4) DELIBERATION POUR L'ADHESION DE LA COLLECTIVITE AU SERVICE CONFECTION DE LA PAIE DU CENTRE DE GESTION DE LOIRE ATLANTIQUE

Monsieur Jacques CHAIGNEAU présente le service « paie » proposé par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique dont l'objet est d'assurer la confection de la paie de l'ensemble des personnels rémunérés par la collectivité (hors contrats de droit privé – sauf contrats aidés et apprentis) ainsi que les indemnités des élus.

Les opérations réalisées par ce service consistent notamment dans :

- Le calcul et l'édition des bulletins de salaires

- L'établissement des états liquidatifs de la paie
- L'envoi des fichiers de virement à la trésorerie
- L'élaboration et le transfert des fichiers DSN (Déclaration Sociale Nominative).

Le document « conditions de réalisation de la prestation paie » annexé à la convention décrit plus précisément le contenu et les modalités de la prestation.

Pour information, concernant l'année 2024 cette prestation est assurée par une participation de 13 euros par mois et par bulletin. Cette participation pourra être revalorisée par délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion.

S'y ajoutent pour la première année de prestation des droits d'entrée à hauteur de :

- Un montant forfaitaire de 500€, facturé à la signature de la convention ;
- Un tarif unitaire de 21€ par dossier de fonctionnaire et de 9€ par dossier de contractuel ou élu, facturé à l'issue du premier mois de prestation.

Soit pour Frossay, la première année un montant total de 4524€ (participation récurrente) et 381€ (frais de dossier en année N).

Dans le cadre de la sortie du service commun Ressources Humaines de la CCSE, il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'adhérer au service de confection de la paie du CDG44.

M. Jacky CHAIGNEAU explique que le CDG44 propose un service paie aux petites collectivités ; il est également possible de faire appel à eux pour des dossiers ponctuels complexes, c'est une prestation qui est alors facturée.

Morgan MAY demande si la personne qui sera recrutée ne pourrait pas faire la paie. M. Jacky CHAIGNEAU répond que la ré-organisation du service administratif est en cours. Et le CDG44 souhaite savoir assez tôt si on s'engage pour le 1^{er} janvier 2025 de façon à pouvoir anticiper/organiser l'absorption de toutes les nouvelles collectivités au service « paie ». Il ajoute qu'on n'arrivera de toute façon pas à la hauteur de la dépense du service commun RH de 47000€ qui était prévue pour 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés de :

1°) **d'ADHERER** au service de confection de la paie du Centre de Gestion de Loire atlantique à compter du 1^{er} janvier 2025,

2°) et **d'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion.

QUESTIONS DIVERSES

- Date du prochain conseil municipal : 24/06/2024
- *Le Maire est interrogé sur le local des jeunes. David DOUSSET regrette de ne pas l'avoir su en amont et de l'avoir appris sur le groupe whatsapp des élus. Mme Yolande LEFEVRE dit que selon elle, c'est de la « connerie » et que s'il arrive une tuile à un jeune, la mairie sera responsable. M. David DOUSSET exprime son désaccord car il lui semble que certains jeunes se vantent de casser des biens sur la commune et on leur donne un local. Il reconnaît cependant que la maison des jeunes est susceptible d'accueillir des enfants de niveau collège, mais que l'offre est limitée concernant les jeunes au-delà de 15 ans.*

Monsieur le Maire explique sa démarche qui est intervenue de façon spontanée : trois jeunes sont passés en mairie un samedi matin en demandant un lieu dans lequel ils pourraient se rassembler à l'abri des intempéries. La salle de la Maréchale a été évoquée mais elle ferme aux horaires de la mairie. Temporairement, le local sous la mairie était une solution. Aussitôt le local en fonction, la police est passée faire un contrôle. Le Maire précise qu'il est en relation avec le lieutenant de gendarmerie de St Brévin et que celui-ci dit qu'au moins on sait où les trouver. Il pense qu'il faut essayer de s'intéresser à ce qu'ils font plutôt que de les catégoriser de façon négative.

Mme Yolande LEFEVRE dit que son fils, lieutenant de police l'a mise en garde et déconseillé de continuer la mise à disposition du local pour des questions de responsabilité.

Le Maire répond que ce n'est pas le local qui crée le problème, s'il y a des bêtises de faites, elles peuvent être faites partout. La porte du local reste toujours ouverte lorsqu'il est occupé et le Maire précise qu'il y passe plusieurs fois par jour et à toute heure. Il demande à Mme Yolande LEFEVRE ce qu'elle propose comme autre solution.

Mme Anne-Françoise QUELLEUX propose de rencontrer les parents. Monsieur le Maire acquiesce. M. David DOUSSET demande s'il ne serait pas possible de monter un préau, peut-être sur le site de la salle polyvalente rue du Jaunais. M. Guillaume DOUSSET dit qu'une réflexion doit avoir lieu pour proposer des activités.

- **La sécurité routière en campagne**

Mme Yolande LEFEVRE souhaitait évoquer cette problématique et plus précisément la sécurité à la Gruanderie. Elle évoque :

- les priorités à droite qui ne sont pas respectées
- le panneau 50 trop petit
- la dangerosité de l'écluse du Carnet
- une chicane et/ou un passage piéton à aménager

- **La fermeture de l'épicerie :** Mme Yolande LEFEVRE trouve que l'épicerie est souvent fermée. M. Thierry PEZET répond qu'elle ferme 4 à 5 semaines par an ; que la boulangerie ferme pour sa part 6 semaines par an. Il ne fera pas de remarques au gérant de l'épicerie sur ce point.

- Mme Jocelyne PHILLODEAU dit qu'elle pense faire une communication dans la presse sur la dernière pesée des déchets au restaurant scolaire. Le résultat de cette pesée était un vrai succès avec une moyenne de 35 grammes par enfant et par jour. La pesée précédente était à 54 grammes par enfant et par jour.

- Mme Jocelyne PHILLODEAU revient sur l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association Soins Santé qui s'est tenue le 11 avril. La présentation financière lors de la réunion faisait encore apparaître des chiffres différents. Les différents interlocuteurs (ARS, communes...) étaient perdus.

Le tribunal du Commerce se prononcera le 4 juin sur la potentielle liquidation judiciaire.

Le bilan de l'année 2023 sera présenté par un commissaire aux comptes ce qui devrait en faciliter la lecture.

JEUNESSE

- Mme Jocelyne PHILLODEAU précise que le dispositif argent de poche est relancé pour l'été prochain. Les conseillers peuvent apporter leurs idées de missions d'intérêt général sur la commune.

Dans le cadre du dispositif « Argent de Poche » qui a eu lieu pendant les vacances d'avril, nous avons reçu 14 dossiers d'inscription.

Ce sont 8 jeunes qui ont bénéficié du dispositif du 29/04/2024 au 03/05/2024 et qui ont réalisé les missions suivantes:

- Entretien des espaces verts à la Mairie et Place du Calvaire
Le 29/04/2024 : 6 jeunes
Le 30/04/2024 : 8 jeunes
- Peinture du banc à l'école :
Le 02/05/2024 : 2 jeunes
Le 03/05/2024 : 2 jeunes.

PROJETS

Travaux en cours : Changement de la couverture et pose des panneaux photovoltaïques à la salle polyvalente

Le remplacement de la couverture sur la salle de sport est désormais terminé. La société Tallot Couverture doit commencer le changement de couverture au niveau de la salle des fêtes le 21 mai, ces travaux devant s'achever à la fin du mois de juin. Les panneaux photovoltaïques seront posés début juillet.

Projet de construction d'une maison de santé : lancement du marché public de maîtrise d'œuvre

La signature de l'acte notarié d'achat de la parcelle AH858 appartenant à Mme CHOLLET a eu lieu le 13 février 2024.

La commune a lancé une consultation pour choisir le maître d'œuvre du projet de construction. A l'issue de l'examen des sept candidatures reçues, trois candidats admis à soumissionner ont été invités à participer à la suite de la consultation et à remettre une offre avant le 23/05/24.

Il s'agit des cabinets d'architecture suivants :
CABINET BAUCHET ET DE LA BOUVRIE
MUR ARCHITECTES
YAKHA'D ARCHITECTURES

URBANISME

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

- Le registre de concertation est à la disposition de tous les administrés en mairie
- Le Comité de Pilotage n°5, dédié à un échange sur l'armature du futur Projet d'Aménagement et de Développement Durables se tiendra le 23 mai.

DECLARATION DE PROJET DE MISE EN COMPATIBILITE DU PLU N°1

La phase de concertation s'est achevée par une délibération du conseil communautaire du 11 avril 2024. Le projet doit désormais être soumis à enquête publique. Celle-ci se déroulera du 21/05 au 19/06/2024. Le commissaire enquêteur sera présent sur les dates suivantes : 21 et 30 mai ; 11 et 19 juin.

CONTRAT TERRITORIAL EAU LITTORAL SUD ESTUAIRE ET COTE DE JADE : étude d'inventaire des éléments du paysage

Dans le cadre de cette étude, les personnes missionnées par le cabinet d'étude ont l'autorisation par arrêté préfectoral de pénétrer sur les terrains. Sont réalisés les inventaires suivants :

- Inventaire plans d'eau
- Inventaire floristique pour zones humides
- Inventaires pédologiques
- Inventaires de haies

Le rapport d'état des lieux doit être finalisé par le bureau d'études, ainsi que le calendrier de concertation à venir, en lien également avec celui du PLUi.

REVISION DU SCOT

La Commune a reçu le courrier de Mme BRIAND, Présidente du PETR, explicitant les demandes faites dernièrement aux communes, par l'intermédiaire des EPCI, dans le cadre de la révision du SCOT ; plus précisément de rédaction du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) suite au débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) qui s'est tenu le 15 mars dernier en comité syndical.

CCSE

ORDURES MENAGERES

Le scénario retenu par le bureau communautaire après proposition du COPIL est le suivant : passage à une collecte hebdomadaire des déchets en alternance sacs noirs, sacs jaunes une semaine sur deux (collecte en C 0.5) sauf sur St Brévin en juillet et août. Pas de mise en place de la redevance incitative. Un marché public de collecte des ordures ménagères doit être lancé pour la rentrée.

DECHETERIES

Le contrôle d'accès en déchèterie s'étend à celles de St-Viaud, St-Père-en-Retz et Frossay à partir de septembre 2024.

Les habitants et professionnels du territoire doivent effectuer une demande de carte en ligne, à défaut via le formulaire papier pris à l'accueil des mairies. Les cartes sont ensuite envoyées par courrier à partir du mois de juin.

AALVIE (Abattage des Animaux sur leur Lieu de Vie)

Une réunion de présentation aux agriculteurs a eu lieu le 11 avril à Machecoul. Le modèle est basé sur un apport des collectivités territoriales pour l'investissement. La part de la CCSE s'élèverait à 60000€. Le bureau communautaire reste sur sa position à savoir qu'il est nécessaire de connaître précisément le nombre d'agriculteurs du territoire intéressés par ce projet avant d'envisager un soutien financier et qu'il n'est pas envisagé de participer au capital.

Mme Marie-Line Bousseau se pose la question de la rentabilité de ces abattoirs, question qu'elle a posé lors de la réunion du 11 avril. Or la réponse ne lui a pas semblé très claire.

TAUX D'IMPOSITION

Le conseil communautaire du 11 avril 2024 a voté une augmentation des taux de 1 point pour chacune des taxes (TF-TFNB-TH sur résidences secondaires).

CONSEIL MUNICIPAL

Démission de Mme Florie LESAGE du conseil municipal

Mme Florie LESAGE faisait partie de la commission finances/ressources humaines ; de la commission urbanisme.

Mme Florie LESAGE faisait partie de la commission aménagement du territoire et économie circulaire de la CCSE ;

Et représentait la CCSE auprès du PETR du Pays de Retz.

Il est demandé aux conseillers de se rapprocher des services administratifs en mairie s'ils sont intéressés pour prendre un siège dans ces différentes instances.

Sylvain SCHERER

Maire



Noëlle DOUSSET

Secrétaire de Séance



